Relaxe pour Siramy-Dufresse

Henri Weill

10 septembre 2012

Le tribunal correctionnel de Paris a finalement relaxé Pierre Siramy, ancien sous-directeur à la DGSE, poursuivi pour avoir révélé l'identité d'agents du service, dans un livre publié en 2010 (25 ans dans les services secrets, Flammarion). De son vrai nom Maurice Dufresse, cet ancien responsable du Service technique d'appui (STA) livrait dans cet ouvrage bon nombre d'informations sur des affaires traitées par la « Piscine » mais aussi l'identité de certains protagonistes, dont des collègues. Le ministre de la défense de l'époque, Hervé Morin, avait aussitôt déposé une plainte pour violation du secret de la défense nationale, du secret professionnel et divulgation d'identité de personnes protégées. M. Siramy avait également, après la sortie d'Iran de Clotilde Reiss où celle-ci avait été retenue dix mois entre 2009 et 2010, expliqué sur une chaine de télévision, que l'étudiante avait travaillé « au profit de la France ». Ce que la Direction générale de la sécurité extérieure a ensuite démenti. Selon le jugement, « il ne saurait être considéré que l'ouvrage litigieux (...) a révélé l'identité du chef de service de l'inspection générale de la DGSE (...), ni celle de l'adjoint de mission du directeur de la direction du renseignement au sein de ce même service (...), puisque ces informations avaient précédemment été rendues publiques ». Le journaliste Laurent Léger, co-auteur de l'ouvrage, ainsi que les éditions Flammarion, ont également été relaxés.